



4^{ème} INSTITUT DU LEADERSHIP FÉMINISTE DE WLUML 2009

Le 4^{ème} Institut pour le Leadership féministe du réseau Femmes vivant sous lois musulmanes (WLUML) s'est tenu du 9 au 20 novembre 2009, à Dakar, Sénégal. La conférence a permis de renforcer les capacités en leadership, tout en encourageant la solidarité globale et la mise en place de réseaux entre femmes de divers contrées et communautés musulmanes. En outre, l'Institut était, pour la première fois, bilingue (anglais/français), ce qui a permis de réunir un large éventail de participantes de diverses parties d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie.

OBJECTIFS

L'objectif global de l'Institut était de se réapproprier le féminisme et de renforcer l'efficacité des organisations locales des participantes, contribuant ainsi à consolider la capacité du réseau lui-même. L'Institut a permis à de nouvelles activistes (y compris des jeunes femmes leaders, ainsi que d'autres ayant plus d'expérience qui ont adhéré récemment au réseau) de faire avancer le travail accompli par WLUML, au cours de ces 20 dernières années.

STRATÉGIES

L'Institut pour le Leadership féministe de WLUML cherchait à se réapproprier le féminisme à travers les démarches suivantes :

- Examiner ses propres racines et histoires en se concentrant sur des figures féministes historiques de premier plan au sein des communautés et des pays musulmans ;
 - Montrer le large éventail de théories et d'activités féministes qui existent actuellement dans les communautés et pays musulmans ;
 - Expliquer les diverses stratégies qui peuvent mener à nos buts communs de promotion et de protection des droits des femmes, y compris le recours à des cadres de droits humains et à des interprétations religieuses ;
 - Renforcer les capacités des participantes en démystifiant les diverses sources de contrôle de la vie des femmes, y compris les lois et coutumes coloniales, coutumières et religieuses.
- En outre, divers thèmes de formation ont été couverts, y compris :
- Sexualité et droits sexuels ;
 - Formes physiques, culturelles, sociales et politiques de la violence à l'égard des femmes ;
 - Démystification des lois musulmanes communément connues sous le nom de Shari'a ;

- Prise en compte des fondamentalismes ;
- Instruments internationaux, régionaux et nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes ;
- Développement institutionnel et compétences essentielles.

RÉSULTATS

Les participantes sont venues au 4^{ème} Institut pour le Leadership féministe de WLUML, avec leurs propres expériences de femmes activistes et défenseuses des droits des femmes et ont forgé de nouvelles alliances.

WLUML espère avoir créé un environnement mutuel d'apprentissage et d'engagement et avoir encouragé l'établissement de nouveaux liens de réseautage et d'amitié au sein du réseau.

DANS CE NUMÉRO

02 / Éditorial et solidarité

04 / Campagnes

05 / Renforcement des capacités et activisme des femmes

06 / Nouvelles du réseau

10 / Critiques

12 / Évènements et annonces

ÉDITORIAL ET SOLIDARITÉ

ÉDITORIAL

PRINTEMPS 2010

Bannir la burqa, le minaret et la statue de la Renaissance africaine au Sénégal !

On peut se demander pourquoi associer des symboles aussi contrastés dans cet éditorial.

Une commission parlementaire française mène, depuis l'automne 2009, une enquête sur la burqa, symbole d'une identité féminine musulmane incompatible avec la laïcité républicaine de la Loi de 1901, pour en refuser le port sur l'espace public, en France. En novembre 2009, les Suisses avaient voté, à 59 %, l'interdiction de construire de nouveaux minarets sur le territoire national. Enfin, au Sénégal, depuis plusieurs mois, la statue de la Renaissance africaine du Président Wade, qui représente un couple et leur enfant, suscite l'ire de leaders religieux musulmans, sous prétexte que l'Islam interdit la représentation humaine.

Ces débats autour de ces symboles se déroulent au même moment, sur un fond de critiques religieuses. Ils ne révèlent plus le choc des civilisations cher à Samuel Huntington, mais se situent, au cœur d'enjeux politiques renouvelés, dans des contextes affirmés de laïcité.

En France, au nom de l'identité nationale, l'on condamne la burqa portée par des femmes, sous la pression sociale ou une revendication identitaire. Les Suisses ont craint l'expansion de l'islam pratiqué par les communautés migrantes. Au Sénégal, l'on profite du corps légèrement vêtu de la statue féminine, symbole de la Renaissance africaine, pour brandir l'interdit islamique et s'opposer au diktat du Président. Pour tous ces symboles, la religion est source de surenchères politiques et de rapports de pouvoir qui aiguisent les tensions et dont le corps des femmes est souvent un outil privilégié.

Fatou Sow

Coordinatrice, Bureau de coordination internationale du WLUML, Londres

SOLIDARITÉ

MALAISIE

Libération de Kartika et report de l'application de sa peine de bastonnade

24/8/2009 : Le 20 août dernier, la Cour de la Shari'a de l'État de Pahang, en Malaisie, avait ordonné la mise en détention préventive de Kartika Sari Dewi Shukarno à la prison des femmes de Kajang, dans l'État de Selangor, à compter du 24 août. Kartika Sari Dewi Shukarno, 32 ans, avait été condamnée à recevoir six coups de bâton et à s'acquitter une amende de 5.000 RM (environ 1400 dollars US), après avoir plaidé coupable d'avoir consommé de la bière, il y a deux ans, dans un hôtel de Pahang. Elle a depuis lors été relâchée, mais la peine de bastonnade doit toujours être appliquée.

www.wluml.org/node/5425

PAKISTAN

Nécessité urgente d'abroger les lois contre le blasphème

26/8/2009 : Le Réseau international de solidarité Femmes vivant sous lois musulmanes (WLUML) appelle le gouvernement du Pakistan à abroger ses lois contre le blasphème. La nécessité urgente d'une réforme juridique a été mise en évidence par les attaques mortelles récentes contre une communauté chrétienne du Penjab, au Pakistan, dont des membres avaient été accusés d'avoir profané le Coran. Les membres d'un groupe islamiste interdit, Sipah-i-Sahaba, ont décidé de se faire justice. Les policiers présents, a-t-on signalé, n'ont tenté ni de maîtriser la foule, ni de protéger les citoyens.

www.wluml.org/node/5426

SOUDAN

Abandon de la peine de flagellation et règlement de l'amende infligée à Lubna Hussein sans son consentement

7/9/2009 : Lubna Hussein a été libérée après un jour passé en détention, l'Union des journalistes, une association pro-gouvernementale, ayant réglé l'amende qui lui avait été infligée ; et ceci, sans son consentement. On pense qu'en refermant cette affaire, le gouvernement espère faire cesser les pressions visant à abroger les lois discriminatoires. La condamnation de Lubna Hussein à recevoir des coups de fouet a donc été abandonnée ; celle-ci était accusée, au titre de l'article 152 (Actes indécents et immoraux) du Code pénal soudanais, d'avoir porté un pantalon dans un lieu public. Toutefois, le verdict de culpabilité n'ayant pas été rejeté, Lubna Hussein était tenue de choisir entre le paiement d'une amende de 500 livres soudanaises ou l'application d'une peine d'un mois de détention. Elle n'avait pas souhaité accorder de légitimité au verdict en s'acquittant de l'amende et avait l'intention de faire appel auprès de la Cour d'appel et de la Cour constitutionnelle.

www.wluml.org/node/5429

« Depuis 17 ans, la polygamie est effectivement légale au Canada »



CANADA

Abandon des charges contre un leader polygame

4/12/2009 : Le 23 septembre 2009, les charges contre Winston Blackmore et James Oler ont été abandonnées et la Cour suprême de Colombie britannique a statué que la décision du second procureur nommé de ne pas tenter de poursuites contre ces personnes était définitive et contraignante. En conséquence, au cours des 17 dernières années, la polygamie a effectivement été légalisée en Colombie britannique, car le gouvernement de l'État refuse systématiquement de poursuivre les polygames, de crainte que la loi (sec. 293 du Code criminel) ne soit inconstitutionnelle.

www.wluml.org/node/5735

ACEH

Des associations de la société civile plaident en faveur de l'abrogation du Code juridique criminel islamique (Qanun Jinayah)

18/12/2009 : Le réseau international de solidarité Femmes vivant sous lois musulmanes (WLUMML) et la Campagne mondiale Arrêtons de tuer et de lapider les femmes! (SKSW Campaign/www.stop-killing.org) se sont joints à leurs alliés en Indonésie pour continuer à appeler à l'abrogation d'une loi (ou 'qanun'), votée lundi 14 septembre 2009 par le Conseil législatif d'Aceh. Cette loi allonge la liste des sanctions violentes contre des transgressions morales et sexuelles, notamment la lapidation à mort pour « adultère » et les 100 coups de fouet pour homosexualité.

www.wluml.org/node/5796

ARABIE SAOUDITE

Une sentence prononcée contre une femme de 75 ans n'a pas encore été exécutée

8/1/2010 : L'Émirat de Hail a reçu l'ordre officiel d'exécuter la peine récemment prononcée contre les accusés de l'affaire Khamisa Sawadi par les membres du Comité de promotion de la vertu et de prévention du vice, dans la ville de Shamli (170 kilomètres au sud de Hail). Cette affaire est connue des médias sous le nom de « l'affaire de la vieille femme de Shamli ». Des sources saoudiennes ont confirmé au journal émirati, Gulf News, que la femme est toujours à son domicile et que la peine n'a pas encore été appliquée. La femme, Khamisa Mohammad Sawadi, de nationalité syrienne, ainsi que deux Saoudiens, identifiés seulement comme Fahd et Haydan, ont été reconnus coupables, en mars 2009, de s'être trouvés en compagnie de personnes du sexe opposé, non membres de leur famille proche.

www.wluml.org/node/5832

IRAN

Appel à la libération des défenseurs des droits humains et des objecteurs de conscience emprisonnés

8/1/2010 : Le réseau international de solidarité Femmes vivant sous lois musulmanes se joint à des groupes de la société civile et à des organisations telles qu'Amnesty International, the Feminist School, the International Campaign for Human Rights in Iran et the Observatory, pour condamner la récente vague d'arrestations de plus de 18 activistes des droits des femmes et les dures sentences prononcées contre trois journalistes en décembre 2009 et janvier 2010.

www.wluml.org/node/5838

« Le corps des femmes est souvent l'arme privilégiée »



CAMPAGNES

ENTRETIEN

SOUDAN / FAHIMA A. HASHIM

Entretien avec Fahima A. Hashim, Directrice du Salmah Women's Resource Centre

Antonia : Comment la participation de figures politiques soudanaises-clés peut-elle aider la campagne pour la réforme des lois contre le viol au Soudan ?

Fahima : La participation des dirigeants de partis politiques est essentielle dans la période menant aux élections d'avril 2010 ; leur engagement sera pris en considération et donnera davantage de poids à la campagne. Il serait utile qu'ils intègrent la question de la réforme des lois contre le viol dans leur programme électoral ; nous pourrions alors exercer davantage de pression sur ces questions par la suite. En outre, ils ont conscience de la nécessité de réformer toutes les lois antidémocratiques ; le droit pénal de 1991 en fait partie.

A : Compte-tenu des contraintes imposées par les médias soudanais, comment « l'Alliance contre l'article 149 » projette-t-elle de sensibiliser le public sur les propositions de modification de la loi contre le viol ?

F : Nous avons déjà lancé la campagne dans les journaux, notamment deux

quotidiens en arabe et en anglais (Ahdath et the Citizen). Nous essayons, en cas de refus de la part des médias dominants, de recourir à des médias alternatifs comme Facebook et des sites web tels que Sudanese online, Sudan for all, etc. Nous avons également choisi d'avoir une émission TV par satellite ainsi qu'un programme sur la radio FM pour faire connaître notre campagne par le grand public.

A : La campagne de l'Alliance 149 s'est-elle heurtée à l'opposition d'autres associations féminines ?

F : Non, surtout avec l'accroissement des cas de viols d'enfants, dont la plupart ont été mis en évidence dans les journaux.

A : Quel impact les propositions de modification du droit auront-elles sur la vie quotidienne des femmes au Soudan ?

F : L'impact de cette campagne sur les femmes sera d'amener la société à avancer vers le changement social, la justice et la sensibilisation des femmes sur leurs droits ; elle permettra également aux femmes et aux mères de saisir les tribunaux, d'avoir accès à l'aide juridique, à l'assistance psychologique et à d'autres droits. Les sanctions réservées aux violeurs seront plus claires et moins ambiguës. La sensibilisation sur les questions de droits des femmes sera renforcée.

Antonia Rosati

LANCEMENT

SOUDAN / CAMPAGNE SUR LA LOI CONTRE LE VIOL

Lancement de la Campagne contre le viol de l'Alliance contre l'article 149, Khartoum

« L'Alliance contre l'article 149 » (communément appelée Alliance 149) est une coalition nationale qui vise à faire réformer la législation ayant trait au viol au Soudan. La loi relative au viol dans la Sudan Criminal Act de 1991 est une des nombreuses législations injustes en vigueur au Soudan, qui sapent les droits des populations.

L'Alliance 149 a bénéficié d'une formation en matière de médias alternatifs auprès de 'l'Andalus Centre for Tolerance and Anti-Violence Studies', pour permettre à l'Alliance d'avoir un plus large accès aux populations à l'intérieur comme à l'extérieur du Soudan. Grâce à cette formation, l'Alliance 149 a été en mesure d'utiliser twitter, Facebook et les blogs comme outils de campagne. La formation couvrait également d'autres types de médias écrits et a appris à l'Alliance les voies et les moyens d'attirer l'attention des journaux sur la campagne.

Le lancement de la campagne a eu lieu le 24 janvier 2010, avec plus de 75 participants, notamment des avocats, des représentants de l'Académie de police, des travailleurs sociaux, des psychologues, des universitaires, un représentant des Nations-Unies, des parlementaires, des représentants de partis politiques, des femmes activistes, des représentants des médias, des ambassadeurs, l'Unité Enfant et Famille du Ministère de l'Intérieur, des enseignants et des juges. Un communiqué de presse sur le lancement a été diffusé, le lendemain, dans les journaux tant arabes qu'anglais.

La campagne soudanaise lancée par l'Alliance 149 contre législation sur le viol – 149 Alliance Rape Law Campaign – marque un renouveau des relations entre associations de femmes, représentants de l'État et du pouvoir judiciaire, travaillant ensemble pour mettre un terme à cette injustice flagrante à l'encontre des victimes de viol.

Pour de plus amples renseignements, voir : www.suwepmovement.org/pdfs/149AllianceCampaign.pdf



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ACTIVISME

ENGAGEMENT, RÉFLEXION ET ÉCHANGE

SÉNÉGAL / INSTITUT DU LEADERSHIP FÉMINISTE

L'Institut a été une merveilleuse expérience – je l'ai trouvé très revigorant, car c'était un espace d'engagement, de réflexion, d'échange et d'apprentissage.

J'ai particulièrement apprécié la session sur la sexualité qui a réellement remis en cause mon mode de pensée. Celle-ci m'a fait réfléchir sur le corps dans le cadre du féminisme et des droits des femmes, non seulement en tant que site de lutte, mais aussi comme source de plaisir. Une autre session que j'ai trouvée très stimulante et riche en enseignements a été celle sur la démystification des lois et discours religieux et sur l'interprétation des textes religieux. En raison de mon attachement profond à la laïcité, j'ai toujours beaucoup d'appréhension à travailler sur les textes religieux. Toutefois, après cette session, j'ai pris conscience du fait que l'interprétation/réinterprétation des textes religieux pouvait être un outil puissant pour les féministes vivant dans des pays majoritairement musulmans, car la religion joue un rôle central dans la façon dont l'État prend en compte les préoccupations des femmes et dont les gens mènent leur vie. J'ai beaucoup apprécié le fait que nos formatrices venaient de différentes spécialisations et écoles de pensée. Cette diversité des contextes a enrichi les sessions et facilité les discussions sur une gamme de stratégies différentes en matière de défense des droits des femmes.

Sur une période de deux semaines intenses et riches, nous avons également consacré quelque temps à nous 'distraire'. J'ai eu l'occasion de visiter la belle ville de Dakar avec ses marchés, son océan et ses bars de jazz. Je me suis également

liée d'amitié avec des féministes et des activistes très intelligentes et très stimulantes de toutes les parties du monde.

C'est grâce à l'occasion qui nous est offerte de prendre part à des formations telles que l'Institut de leadership féministe que nous nous rappelons que le féminisme est une expérience collective. C'est la diversité de nos contextes et de nos opinions qui nous enrichit en tant que féministes et qui soutient notre lutte

pour l'égalité entre les sexes et la justice sociale.

May El Sallab

May El Sallab est une activiste franco-égyptienne des droits de la femme, basée au Caire, en Égypte. Elle est chargée de programme au sein du Women and Memory Forum, au Caire.



NOUVELLES DU RÉSEAU

CODES VESTIMENTAIRES / LANCEMENT DE LIVRE

GB / WALKING A TIGHTROPE

Walking a Tightrope d'Ayesha Salma Kariapper, publié par WLUML

En décembre 2009, Femmes sous lois musulmanes publiait, en Grande-Bretagne, *Walking a Tightrope : Women and Veiling*, un ouvrage d'Ayesha Salma Kariapper, membre de WLUML et ancienne coordinatrice adjointe de l'ICO. Cette publication est le résultat de la recherche et de l'analyse de divers facteurs qui influencent l'adoption, par les femmes, de vêtements qualifiés de musulmans ou d'islamiques. Elle examine la façon dont les débats autour des codes vestimentaires ont modelé les stratégies mises en œuvre par les femmes musulmanes britanniques pour tenir compte des restrictions souvent imposées au nom de la religion, la culture et l'identité au sein de la communauté, ainsi que de l'exclusion et du racisme de la société dominante en Grande-Bretagne.

Le lancement de la publication a eu lieu le 10 décembre 2009, au School of Oriental and African Studies (SOAS), à Londres. Un panel d'oratrices avait été invité à la cérémonie: Ayesha Salma Kariapper (l'auteure), Fatou Sow (coordinatrice internationale de WLUML et professeure de sociologie à l'Université Paris Denis Diderot) et Ziba Mir-Hosseini (membre du Conseil de WLUML et professeure d'anthropologie à SOAS). La cérémonie a attiré un large public venant d'horizons divers: des membres de WLUML, des étudiants et des personnes du grand public. Le lancement a été suivi d'une réception, au cours de laquelle les participants ont pu visiter la version intégrale de l'exposition de WLUML sur les Codes et modes vestimentaires. Cette exposition a attiré beaucoup de visiteurs et a reçu des commentaires très positifs.



LE DÉBAT SUR LA BURQA

Ce numéro du bulletin d'information publie deux articles qui adoptent des points de vue divergents sur le débat entourant la burqa en France. Le premier est celui d'Ahmed Zaki Osman, et le second, celui de Fatou Sow. Ahmed Osman revendique le droit des femmes de porter la burqa au nom de leurs libertés personnelles ; ce que Fatou Sow réfute, au nom des mêmes libertés. Vous êtes toutes invitées à participer au débat !

Ahmed Zaki Osman :

Du Soudan à la France, les controverses récentes sur le code vestimentaire des femmes musulmanes représentent le point culminant de phases successives de la forte ingérence de l'État dans le mode vestimentaire des femmes, qui tente de redéfinir la nature des libertés personnelles.

Dans des initiatives fortement politisées, différents pays européens et certains pays majoritairement musulmans ont ouvert la voie pour déterminer dans quelle mesure certaines formes de vêtements étaient légitimes et d'autres méritaient d'être légalement interdites.

En juillet 2009, le Soudan ébranlait la scène politique, tant internationale que nationale, en intentant des poursuites contre une femme pour avoir porté des « vêtements indécents » dans un lieu public. L'acte de porter le pantalon était considéré comme une violation de certaines dispositions des 'Obscene and Indecent Acts' du Code pénal soudanais. L'auteur de cette violation, Lubna Ahmed Al Hussein, avait été condamné à recevoir 40 coups de fouet.

Le Soudan n'est pas le seul pays à avoir tenté de consolider la judiciarisation des vêtements islamiques pour les femmes. Six ans après une loi controversée, initiée par son prédécesseur, Jacques Chirac, qui interdisait le port de symboles religieux « ostentatoires » dans les salles de classe en France, le Président français, Nicolas Sarkozy, a clairement fait part de



son souhait d'interdire le port de la burqa (voile intégral) dans les lieux publics, y compris dans les transports publics. Bien que le voile intégral soit une chose rare en France, une grande partie du public français perçoit la burqa comme une menace contre la laïcité ; elle lie la burqa et le hijab en général à la répression de la sexualité et de la liberté des femmes.

Depuis le lancement, en juin 2009, de la campagne de Sarkozy contre la burqa, les femmes musulmanes se sont retrouvées sur le devant de la scène politique, sans toutefois participer activement à un débat qui les cible spécifiquement. Au sein du comité parlementaire qui traite du débat contre la burqa, les porteuses de burqa étaient représentées comme opprimées et faibles. Au cours de leurs brèves apparitions devant le comité, elles étaient ridiculisées lorsqu'elles décrivaient la burqa comme un vêtement qu'elles portaient volontairement pour remplir un devoir religieux.

Le comité parlementaire a publié, le 26 janvier 2010, un rapport sur le débat, dans lequel il recommande une interdiction partielle de la burqa dans les services publics, sans en appeler à une interdiction totale ; en effet, des critiques ont fait valoir qu'une telle mesure serait socialement conflictuelle et difficile à appliquer.

Trois principales catégories de critiques sont récemment ressorties contre la proposition de loi. En premier lieu, d'aucuns soutiennent que toute mesure légale contre la burqa exacerberait le fondamentalisme islamique en France, qui abrite la plus grande minorité musulmane en Europe. En second lieu, la proposition d'interdiction pourrait être perçue comme une violation du droit de la femme à porter le vêtement de son choix. En troisième lieu, l'interdiction de la burqa isolerait les femmes et les contraindrait à rester chez elles.

En outre, certains analystes perçoivent l'interdiction de la burqa en Europe comme une manifestation / un signe de l'échec des diverses politiques adoptées par différents gouvernements occidentaux pour assimiler et intégrer les communautés musulmanes.

La France n'est pas le premier pays européen à envisager l'interdiction de la burqa. La tempête autour de la burqa

s'est rapidement propagée au Royaume-Uni, où le United Kingdom Independence Party (UKIP) est devenu le premier parti britannique à proposer une interdiction aussi large de la burqa.

Son chef, Nigel Farage, partage les mêmes inquiétudes que l'élite politique française, qui considère la burqa comme un symbole culturel étranger, la qualifiant de symbole d'une « Grande-Bretagne de plus en plus divisée ». Le British National Party (BNP) a également proposé une interdiction similaire, mais à appliquer uniquement dans les écoles.

Il n'est peut-être guère surprenant que le débat sur les choix vestimentaires des femmes musulmanes soit généralement mené par les politiciens européens de droite qui promeuvent un agenda anti-immigration.

Fatou Sow :

Je vis à Paris depuis 12 ans. J'ai suivi les débats sur le voile avec intérêt comme chercheuse en sciences sociales, féministe et immigrée africaine et musulmane en France. D'où ma réaction aux propos d'Ahmed Zaki Osman que je remercie pour son volontariat efficace au Bureau international de coordination du WLUML, à Londres.

Je dirai d'emblée que l'on ne peut, en aucun cas, établir une comparaison entre l'interdiction du port du pantalon au Soudan et celle de la burqa en France. Le Soudan est une république islamique qui contrôle l'habillement des femmes et bannit le port du pantalon, au nom de lois musulmanes. Cette même volonté d'interdire, au nom de la religion et de la morale, se retrouve au Nigeria, au nom de l'indécence (Indecent Dress Code Bill). Il est absolument erroné de confondre cette interdiction avec celle projetée du port de la burqa sur la voie publique, en France, car le débat gouvernemental est toujours en cours. On ne peut donner le même statut au pantalon et à la burqa. Fondamentalement, le pantalon n'est pas la burqa, ni matériellement, ni symboliquement. En aucune circonstance, la burqa, même portée librement, n'est un symbole ou un instrument de liberté. Le pantalon n'a aucune signification religieuse

ou sociale. Il est, dans certains pays, un vêtement pratique, élégant dans d'autres, habituel dans un très grand nombre de pays d'Asie. Lubna Ahmad al-Hussein et les Soudanaises qui ont bravé la loi se battaient pour plusieurs libertés bridées sous prétexte de religion : rejet d'un code islamique d'habillement ; réforme des lois sur le viol dont la campagne est en cours, etc. Les membres du réseau WLUML qui ont soutenu ces diverses campagnes ne s'y sont pas trompées.

Il ne faut sans doute pas faire la confusion entre le foulard islamique et la burqa. Cette distinction est importante dans le débat en France. En 2004, le gouvernement français interdisait le port du foulard islamique dans les écoles primaires et secondaires publiques, au nom de la laïcité. Si le débat avait été houleux et avait suscité plusieurs questions liées à la reconnaissance du statut des musulmans en France, la loi était passée et n'avait soulevé aucun tollé supplémentaire. L'interdiction du port de la burqa, comme de celle du foulard, a certainement conduit à des réactions xénophobes et racistes de l'extrême droite. Mais la Commission parlementaire d'enquête sur la burqa a été initiée par André Gérin, maire communiste de Vénissieux, proche d'une grande ville économique où résident de très nombreuses communautés musulmanes.

Je partage, avec Ahmed Zaki Osman, ce souci d'arrêter toute législation sur l'habillement, d'autant plus qu'il concerne surtout les femmes, en France, en Europe comme dans nombre de pays musulmans. Mais je partage encore plus le souci de préserver la liberté des femmes. Le port de la burqa est obligatoire dans des pays musulmans comme l'Afghanistan ; ailleurs c'est le foulard islamique ou le tchador. Ce marquage vestimentaire du corps des femmes comme signe de leur islamité constitue un enfermement des femmes dans leur société. Derrière ces symboles, se cache tout un ensemble de pratiques qui effectivement marginalisent les femmes dans la sphère aussi bien publique que privée. Ces débats, qui pointent de temps à autre dans ces pays, battent leur plein dans des communautés dont la laïcité a été un principe de séparation entre la religion et l'État.



NOUVELLES DU RÉSEAU

INDONÉSIE / CONNAÎTRE NOS DROITS

Séminaire et atelier sur *Pouvoir, appropriation et égalité*

Le 15 août 2009, SCN-CREST, Impulse, WEMC et WLUML organisaient conjointement, à Yogyakarta, (Indonésie), un séminaire sur le thème « Pouvoir, appropriation et égalité », pour discuter de la récente publication de WLUML, *Connaître nos droits*, traduite en bahasa indonésien. Il s'agissait de lancer un débat sur l'identité des femmes et sur le rôle de légitimation de leur position d'inégalité dans la société, joué par la culture, et de discuter des moyens de réinterpréter les cultures perçues comme discriminatoires à l'encontre des femmes.

Les intervenantes lors de la conférence comptaient :

Farha Ciciek sociologue et théologienne féministe ; M. Ikhsanuddin, cheffe religieuse et directrice de l'internat Pondok Pesantren Krpyak Yogyakarta ; et Sri Wiyanti Eddyono, chercheure au sein du WEMC, membre du conseil de WLUML et commissaire nationale au Komnas Perempuan, de 2007 à 2009.

Farha Ciciek et M. Ikhsanuddin ont toutes deux débattu de la question des interprétations rigides des pratiques culturelles qui deviennent des obstacles à l'accès des femmes à l'égalité au sein de la société. La présentation de Sri Wiyanti Eddyono était axée sur la manière dont certaines parties de la loi de l'État indonésien sur le mariage se fondent sur des interprétations religieuses qui peuvent être perçues comme inéquitables à l'égard des femmes.

Les discussions ont prêté une attention particulière au système traditionnel d'internat religieux en Indonésie. Les participantes et les intervenantes ont également discuté des stratégies adoptées par le mouvement des femmes pour faire évoluer le discours théorique vers des stratégies pratiques visant à renforcer les capacités des femmes.

En suivi au séminaire *Connaître nos droits*, un atelier spécial sur les femmes a été organisé sur une période de trois jours pour approfondir la réflexion sur le thème du pouvoir et du mariage.

Sessions de l'atelier intitulé *Connaître nos droits* :

- 1) « Une introduction aux relations de pouvoir » avec Gutomo ;
- 2) « Appropriation et politique du corps des femmes » avec Budi Wahyuni ;
- 3) « Femmes et mariage dans le contexte des lois de l'État » avec Sri Wiyanti Eddyono ;
- 4) « Femmes et mariage dans le contexte du droit musulman » avec Ruhaini ;
- 5) « Expériences des femmes dans les domaines publics » avec Yustina W. Neni.

Toutes les participantes ont reconnu l'importance des sujets traités et ont insisté sur la nécessité d'organiser, à l'avenir, un atelier pour poursuivre les débats sur les thèmes couverts dans le manuel *Connaître nos droits*.

BUREAU LAÏQUE INTERNATIONAL

Créé le 9 décembre 2009, le Bureau laïque international (BLI) lançait, ce jour là, un appel solennel. Il consacrait à nouveau le principe de la laïcité, à savoir « la non-ingérence de la religion dans la sphère de l'autorité publique » et « l'indépendance des associations religieuses de l'État ».

Si ce principe était présent dans la loi sur la laïcité de 1905, le Bureau confirmait son engagement à défendre l'égalité et l'universalité des droits. Il introduisait une nouvelle idée très contemporaine : « le refus du néolibéralisme mondialisé, prédateur et destructeur, qui accroît la paupérisation dont les femmes et les enfants sont toujours les premières victimes ». WLUML et plusieurs membres du réseau à titre personnel se sont associés à cette initiative, convaincus que la laïcité compte parmi les stratégies de lutte contre les fondamentalismes de toutes sortes.

Pour plus d'information se référer au site du BLI :

<http://laicity.info/bl/>

« La laïcité compte
parmi les stratégies
de lutte contre les
fondamentalismes
de toutes sortes »



IRAN / POST-ÉLECTIONS

Dans le sillage des élections présidentielles contestées de 2009, les femmes se sont à nouveau affirmées comme actrices politiques fortes en Iran. Deux membres du réseau WLUML racontent leur histoire

Zara Saeidzadeh :

À la suite du simulacre d'élections présidentielles de l'été 2009, des manifestants pacifiques de toutes classes, de tout sexe et de tout âge ont été brutalement arrêtés, torturés et tués par la police, un groupe de forces de sécurité appelé Basij et la garde révolutionnaire. La vague d'arrestations ciblait des membres d'organisations de la base, des étudiants, des journalistes, des activistes des droits humains, des membres de la société civile et des activistes politiques et sociaux.

Le fait le plus marquant, à la suite des élections, a été la participation politique des femmes et leur large présence dans les activités sociales, essentiellement dans tous les rassemblements et manifestations de rue, dans le cadre du « Green Movement ». La présence active de Zahra Rahnavard, avant et après la campagne électorale de son mari, Mir-Hosain Musavi, a incité les femmes et les filles à s'engager davantage en politique. En conséquence, celles-ci ont été présentes lors de tous les événements et de toutes les manifestations.

Depuis juin 2009, les femmes ont fait preuve de courage et de confiance en soi face à la répression massive de l'État. Alors que certaines l'ont payé de leur vie, d'autres croupissent en prison. Nous nous souviendrons, parmi elles, de : Neda Agha Sultan, étudiante en philosophie âgée de 27 ans, tuée par balle durant une manifestation ; Taraneh Musavi, enlevée et violée par des forces de sécurité inconnues ; et Hengameh Shahidi, journaliste et doctorante à SOAS, à Londres, arrêtée et mise en détention pendant cinq mois, avant d'être

condamnée à une peine de prison de six ans et trois mois.

Rochelle Terman :

La vague d'arrestations qui a suivi la répression post-élection ciblait les membres d'associations pacifiques de la société civile, notamment de nombreuses militantes des droits des femmes. Des activistes ont été détenues par les autorités et/ou ont été contraintes de quitter le pays de crainte d'être arrêtées, notamment Mahboubeh Abbasgholizadeh, Parvin Ardalan, Shireen Ebadi, Noushin Ebadi, Shadi Sadr, Hengameh Shahidi et Mansoureh Shojae. Il est clair que les autorités iraniennes avaient l'intention d'enfermer ou de chasser les militantes des droits des femmes, afin de provoquer une « fuite des cerveaux » ou une « fuite des activistes » qui paralyserait le mouvement.

Toutefois, même dans la clandestinité, les défenseurs des droits des femmes iraniennes continuent de participer au « Green Movement ». Par le passé, au sein de nombre de mouvements de réforme ou de droits civiques, en Iran comme dans d'autres pays, les questions des femmes passaient au second plan, au profit d'autres préoccupations. Toutefois, nous assistons actuellement, en Iran, à un changement de paradigme dans la politique du genre et de la sexualité, qui inscrit les questions de femme en première ligne et au cœur même de l'appel à la réforme.

Prenons, par exemple, la solidarité manifestée au dirigeant étudiant détenu, Majid Tavakoli, par une foule d'hommes iraniens. Suite à son arrestation, le 8 décembre 2009, les agences de presse gouvernementales avaient publié des photos de Tavakoli portant un foulard et un tchador – uniforme omniprésent de la femme iranienne – au moment où, selon ces agences, il tentait de s'échapper. Ces photos laissaient entendre que Tavakoli était si faible et honteux qu'il avait dû dissimuler sa masculinité pour tenter

d'échapper aux sanctions. Toutefois, la tentative des autorités gouvernementales d'humilier un héros du mouvement étudiant s'est incontestablement retournée contre elles, car des hommes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Iran, se sont pris en photos portant le hijab (foulard) et les ont diffusées sur Facebook, souvent avec la légende : « Nous sommes tous Majid. » Ce geste imprévu de solidarité de masse a choqué beaucoup de personnes.

SHADI SADR REÇOIT LE PRIX TULIPE 2009 DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

WLUML est heureux d'annoncer l'attribution, à Shadi Sadr, du Prix Tulipe 2009. Ce prix néerlandais, dédié aux défenseurs des droits de l'homme, lui a été décerné en reconnaissance de son activisme inestimable et de son rôle dans la défense courageuse et inlassable des droits humains et la campagne en faveur des droits des femmes en Iran. WLUML avait proposé sa candidature dans l'espoir que cette récompense contribuerait à assurer sa sécurité personnelle et à mieux soutenir ses campagnes.

« C'est important non seulement pour moi, mais aussi pour le combat en cours en Iran depuis trois décennies : le combat pour la liberté et pour la démocratie. »

Shadi Sadr

CRITIQUES

FILM

WOMEN, WAR AND WELFARE IN JERUSALEM

Réalisé par Sahera Dirbas, 2009

Le DVD contient deux courts métrages sur le renforcement des capacités des femmes en période de conflit. Cette revue se concentrera sur le premier court métrage : l'histoire de Hind al-Husseini. Hind al-Husseini avait fondé un orphelinat, Dar Al Tifl Al Arabi Institute, en 1948, à Jérusalem. Le narrateur nous présente, à travers une série de photos en blanc et noir, l'enfance et la jeunesse de Husseini qui, éduquée en anglais, était une ancienne enseignante de l'École islamique de la vieille ville. C'est sa fille adoptive qui donne le sens d'une photo particulière : la jeune Husseini est à bord d'un train, face à une foule entièrement composée d'hommes, et fait un discours pour les exhorter à débattre du problème palestinien à leur arrivée en Angleterre. Cette photo avait été prise à la fin des années 30, durant la grève générale palestinienne et la révolte contre l'immigration juive en Palestine et le projet sioniste. En 1945, Husseini avait abandonné l'enseignement pour devenir assistante sociale ; et elle avait, en compagnie d'autres associations féminines palestiniennes, constitué une société de solidarité des femmes de Jérusalem et voyagé à travers les villes et villages de Palestine pour créer des jardins d'enfants, des associations féminines de couturières et caritatives, établissant ainsi 22 branches au total.

À la suite du vote de la partition de la Palestine, à l'ONU, en 1947, des combats éclatèrent entre milices juives et arabes et, dès 1949, 750.000 Palestiniens furent chassés de leurs terres ; des membres de la société de femmes furent également été expulsés et des centaines de réfugiés arrivèrent à Jérusalem, y compris les survivants des massacres de Deir Yassin, perpétrés par l'Irgun et le Gang Stern, le 9 avril 1948. (Cruelle ironie exploitée sciemment dans le film, *Forgiveness*, du réalisateur israélien, Udi Aloni, cet ancien village est à

présent le site du Centre de santé mentale Kfar Shaul.) En se rendant à une réunion pour s'enquérir des conséquences de ces attaques meurtrières, Husseini était tombée sur 55 enfants désespérés, âgés de 1 à 12 ans, assis dans les rues de la ville ; elle leur avait demandé qui ils étaient et ceux-ci lui avaient expliqué qu'ils étaient originaires de Deir Yassin. Husseini les avait alors recueillis tous chez elle. Avec le soutien du maire Anwar Khatib, elle avait ouvert une école chez elle, en commençant par une seule classe de jardin d'enfants.

Durant la guerre de 1967, Husseini avait transformé son école en hôpital pour accueillir les blessés, bien que le bâtiment scolaire lui-même ait été bombardé et à moitié détruit ; le gouvernement norvégien contribua à sa reconstruction après la guerre. Avant la première Intifada, l'orphelinat abritait 350 enfants, mais par la suite, de nombreux enfants ne furent plus en mesure d'y revenir, après avoir rendu visite à la famille en territoire palestinien occupé. La situation a empiré avec l'érection de « l'immense et horrible » mur de séparation. Sur les 350 enfants, il n'en reste plus que 33.

Hind al-Husseini est décédée en 1994. Sa fille adoptive, à présent directrice de l'Institut, conclut le court métrage sur ces mots : « Vous devez expliquer aux enfants ... ils ne comprennent pas pourquoi c'est si difficile, personne ne peut séparer une famille d'un enfant, personne, seulement ce Mur. »

Eleanor Kilroy



LIVRE

WOMEN AND WAR IN THE MIDDLE EAST

Sous la direction de Nadje Al-Ali et Nicola Pratt (Zed Books, 2009)

La seconde collaboration de Nadje Al-Ali et Nicola Pratt montre de nouvelles applications de leur perspective commune : une combinaison hybride d'anthropologie, de science politique et d'études des femmes. La première publication conjointe, *What Kind of Liberation ? Women and the Occupation of Iraq* (2009), expliquait, de manière détaillée et méticuleuse, les effets de l'occupation militaire anglo-américaine sur la vie des femmes : de la capacité d'action restreinte dans la sphère politique, à l'accès limité aux soins de santé, à l'éducation et à un salaire décent. L'ouvrage *Women and War in the Middle East* (Femmes et guerre au Moyen-Orient) examine les lieux où le trans-nationalisme et les questions du genre convergent en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza et en Irak. Ce point de départ permet de dégager des conclusions applicables à d'autres cas de lutte féministe.

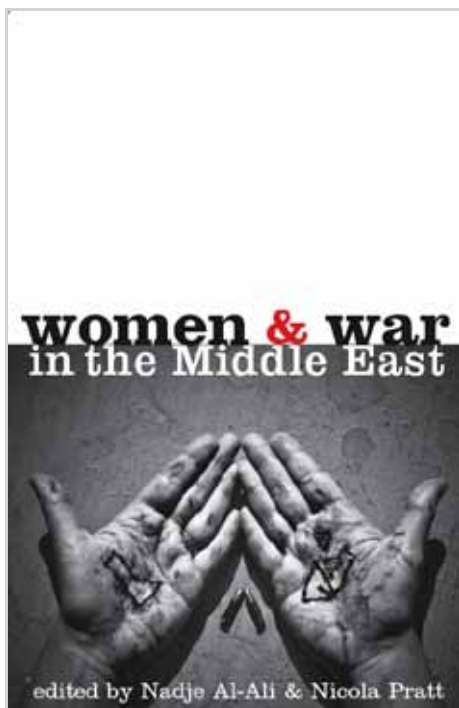
Toutefois, le recueil soulève des questions pour tout le monde, car il s'interroge sur la légitimité des ONG, les conditions préalables des bailleurs, la recherche académique et l'activisme féministe : « [Nous] devons aller au-delà d'une simple approche qui vise à 'ajouter les femmes et à agiter' [...] pour inclure les relations et les structures de pouvoir, ainsi que des notions mouvantes de féminité et de masculinité », écrivent les auteurs, dans leur introduction.

Les chapitres comprennent : une analyse minutieuse, par Sophie Richter Devroe, de la cooptation et de l'éclatement de l'activisme des femmes palestiniennes par les agendas genre des bailleurs de fonds et par ceux qui ne sont pas en mesure de reconnaître le rôle essentiel de la lutte nationaliste dans la vie palestinienne ; l'analyse érudite et instructive des questions relatives à la

citoyenneté des Palestiniennes, par Riina Isotalo ; et l'évaluation de l'ONGisation du mouvement des femmes kurdes de Shahrzad Mojab qui remonte la filière du financement des ONG jusqu'à une organisation de bailleurs anti-féministes, résolue à dépolitiser le mouvement et à s'en servir comme outil pour stimuler la néolibéralisation économique.

L'ouvrage est un appel à des échanges plus approfondis entre, d'une part, les spécialistes du genre, et, d'autre part, les pratiques et discours de 'haute politique' traditionnellement dominés par les hommes, notamment les relations internationales et l'économie politique globale. Il montre la nécessité d'une étude plus poussée des masculinités. Les examens de la suppression de la vulnérabilité masculine et de la normalisation de la déshumanisation qui soutiennent la violence structurelle et littérale permettent de clarifier les trajectoires de la politique étrangère et les fluctuations économiques globales et leurs implications sur les sexes.

Aisha Dennis



FILM

FOUR WIVES, ONE MAN

Réalisé par Nahid Persson, 2009

Four Wives, One Man – Quatre épouses, un homme – suit la vie de quatre femmes des zones rurales de l'Iran : Ferang, Goli, Shahpar et Ziba – toutes mariées au même homme, avec 20 enfants entre elles. Le documentaire rend compte de manière saisissante de leurs expériences en matière d'abus, d'insatisfaction et de rivalité, mais aussi d'amour et d'amitié. Ce faisant, il met en évidence les problèmes psychologiques et émotionnels qu'elles rencontrent en tant qu'individus dans le contexte des relations polygames.

Le film démontre habilement le cycle de jalousie au sein de cette famille, qui commence avec l'arrivée de la quatrième épouse et la réaction de deux des trois épouses, qui affirment que « c'était mieux quand nous n'étions que trois ». Le fait que la troisième épouse ait menacé son mari de lapider toute nouvelle épouse,

comme le révèle Ziba, montre la portée du sentiment de jalousie.

Ce ressentiment envers la nouvelle épouse nous apparaît à la fin du film, lorsque Ziba menace d'empoisonner son mari et la cinquième femme potentielle. Cette perspective incite les quatre épouses à s'accorder sur le fait « qu'une cinquième femme conduirait à la catastrophe ». Si les commentaires de la belle-mère détendent l'atmosphère, le film offre des éclairages sérieux sur les doléances de ces femmes, en particulier le sentiment qu'elles ont de n'avoir absolument aucun contrôle sur leurs existences, pour deux raisons bien particulières. En premier lieu, elles estiment qu'elles ne peuvent divorcer à cause de l'opprobre qui frappe les femmes âgées divorcées, et, en second lieu, si elles restent avec leur époux, elles sont contraintes de se plier à son bon vouloir.

Nahid Persson réalise un documentaire qui fait réfléchir ; elle aborde non seulement la question de la polygamie, mais aussi les effets des systèmes patriarcaux sur les femmes.

Khadiza Shahid



ÉVÈNEMENTS ET ANNONCES

BIENVENU SUR LE NOUVEAU SITE WEB DE WLUML

Visitez la mise à jour site web de WLUML à www.wluml.org

Vous y trouverez toute l'information, allant des moyens de contourner la censure de l'Internet à la traduction du droit marocain relatif à la famille 2004, et à la possibilité de télécharger un chapitre du livre de Rana Husseini, *Murder in the Name of Honour*.

Pour avoir accès à une plate-forme multimédia innovante sur un film documentaire, des entretiens audio avec des femmes activistes et l'activisme des droits de la femme, consultez *Our Voices*. Cette section met la lumière sur les réalisations de femmes qui travaillent au sein de leurs communautés pour améliorer la vie des fillettes et qui contestent les stéréotypes négatifs et réducteurs sur les 'Femmes musulmanes'.

Si vous souhaitez partager vos documentaires et vos ressources audio et autres en anglais, en français et en arabe avec les milliers de femmes qui, à travers le monde, sont confrontées à des formes similaires de discrimination au nom de la religion, de la culture et de la tradition, envoyez un e-mail à : www.wluml.org

SITE WEB À PRÉSENT EN FARSI / DARI

Femmes vivant sous lois musulmanes (WLUML) a le plaisir d'annoncer l'ajout d'une section en farsi/dari à son site web réactualisé. Nous adressons des remerciements particuliers à Shadi Sadr, membre de réseau WLUML et du Conseil ; elle a travaillé avec acharnement, pour lancer ce site à temps, pour la parution de la neuvième édition du bulletin d'information de WLUML.

Le lien à partir de la page principale de WLUML sera dans la barre des langues, à côté de l'arabe. www.wluml.org



violence is not our culture
the global campaign to stop killing and stoning women

La Campagne mondiale intitulée 'Halte aux massacres et à la lapidation des femmes'

vous invite cordialement à

Une discussion en table ronde sur la violence à l'égard des femmes et des filles, excusée au nom de la 'culture'

Le 3 mars 2010

18h00 à 19h30

10th Floor UN Church Center

777 United Nations Plaza

Manhattan, New York, NY 10017, USA

Détails de l'événement

1. **Une introduction à la Campagne mondiale intitulée 'Halte aux massacres et à la lapidation des femmes'**
2. **La 'culture' comme une excuse à la violence à l'égard des femmes et des filles, et comment les femmes réagissent** : Les expériences du Soudan, Indonésie, Iran, Nigeria et l'Afghanistan
3. **Invoquer les droits de l'homme et État de responsabilisation - perspectives et défis**
 - **Rashida Manjoo** UN Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes
 - **Manfred Nowak** UN Rapporteur spécial sur la torture

WLUML

Nous serions heureux de recevoir vos commentaires, vos suggestions ou vos contributions.

Veillez écrire à pubs@wluml.org

WLUML

PO Box 28445

London, N19 5NZ, UK

wluml@wluml.org, www.wluml.org

Femmes sous lois musulmanes. Un réseau international qui offre information, solidarité et soutien à toutes les femmes dont l'existence est régi et conditionnée par des lois et coutumes censées être dérivées de l'Islam.

MISE EN GARDE : L'analyse et les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles des bureaux de Femmes vivant sous lois musulmanes – Réseau international de solidarité (WLUML). La responsabilité de l'ensemble des opinions et points de vue exprimés, ainsi que l'exactitude de l'information qui figure dans cette publication, incombent entièrement aux différents auteurs d'articles.